

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre, le conseil municipal de Durmignat s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHARTOIRE Guy, Maire.

Etaient présents : Mrs BELIN / CHARTOIRE / ROBERTET / LEDUC / MONTELIER / THURET / DURIN / Mmes CHOMET / NIAUX

Etaient absents : Mrs BLANCHET / HIDIEN excusés

Monsieur Noël THURET a été élu secrétaire de séance.

Prise en charge de frais d'inhumation et de conservation de Monsieur POMEYROL Jean-Jacques n° 2018-10-28 (reçu en S.P. le 9/10/18) :

Monsieur POMEYROL Jean-Jacques, administré de la commune de Durmignat, est décédé le 2 septembre 2018 en son domicile.

Le défunt étant démuné de ressources au moment du décès, et quand bien même l'actif peut justifier la propriété d'un immeuble, il faut préciser quand 1^{ère} noce, Monsieur POMEYROL Jean-Jacques a eu un fils se prénommant POMEYROL Romaric demeurant 17 rue de la Chapelle – 63700 YOUX auprès duquel nous serons autorisé à exercer un recours de créance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-7 et L.2223-27 ;

Vu l'état de remboursement des Pompes Funèbres VALLAZZA (frais de conservation et frais d'inhumation), de l'entreprise PERRIN COLAS (Frais de creusage de fosse et remblaiement), de la trésorerie de Montaigut en Combraille (frais de concession) ;
Considérant que le Maire doit pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ou de croyance ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre en charge les frais d'inhumation et de conservation de Monsieur POMEYROL Jean-Jacques pour un montant total de deux mille sept cent cinq euros et vingt-cinq cents “ (2 705.25 €) ”, “répartis de la manière suivante” :

2 100.25 euros (frais de conservation - frais d'inhumation) ;

540.00 euros (creusage de fosse et remblaiement) ;

65.00 euros (frais de concession).

- D'IMPUTER la dépense au budget de la commune.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Monsieur le Maire et madame la trésorière de Montaigut en Combraille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Demande de scolarité d'un enfant au SIRP CHIRAT COUTANSOUZE LOUROUX ECHASSIERES n° 2018-10-29 (reçu en S.P. le 9/10/18) :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale des courriers reçu du Département de l'Allier, de Monsieur DEBRADE Arnaud, président du SIRP CHIRAT COUTANSOUZE LOUROUX ECHASSIERES, sollicitant l'autorisation d'inscrire un enfant pour raison sociale à l'école primaire de Louroux de Bouble, ce dernier étant sous la gouverne des services sociaux du Département de l'Allier et demande à la Commune une participation financière aux charges de fonctionnement de l'établissement scolaire.

Considérant que les enfants de la Commune de Durmignat ont toujours fréquenté les établissements scolaires de St Eloy les Mines depuis la fermeture de notre propre école et pour lesquels il n'est demandé aucune participation financière.

Considérant que les écoles de St Eloy les mines offre la même qualité d'enseignement que dans d'autres établissements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'émettre un avis défavorable aux demandes du Département de l'Allier et du président du SIRP CHIRAT COUTANSOUZE LOUROUX ECHASSIERES.

Véhicule à la destruction n° 2018-10-30 (reçu en S.P. le 9/10/18) :

Monsieur le Maire expose :

Le 11/10/2001, la commune a acquis un véhicule de service de marque Renault - type Express.

A ce jour et compte tenu de sa valeur vénale, les réparations excèdent cette valeur, afin de pouvoir être accepté au contrôle technique.

Le Maire propose de mettre en destruction ce véhicule.

L'offre de prix proposée par les Ets ROUGIER s'élève à la somme de 60 Euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE l'offre de prix,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RECAPITULATIF

N°	Objet	Page
2018-10-28	Prise en charge de frais d'inhumation et de conservation de Monsieur POMEYROL Jean-Jacques	023-024
2018-10-29	Demande de scolarité d'un enfant au SIRP CHIRAT COUTANSOUZE LOUROUX ECHASSIERES	024
2018-10-30	Véhicule à la destruction	024-025

EMARGEMENTS

M. BELIN André		M. BLANCHET Frédéric	ABSENT
M. CHARTOIRE Guy		Mme CHOMET Christelle	
M. DURIN Claude		M. HIDIEN Kévin	ABSENT
M. LEDUC Jean- Claude		M. MONTELIER Camille	
Mme NIAUX Nathalie		M. ROBERTET Alain	
M. THURET Noël			